



NOUVELLES DE VAL-JOLI



Mot du maire

Bonjour à tous

La municipalité aimerait vous parler du service qui est offert par le Centre d'Action bénévole. Si vous êtes dans une situation de convalescence, de perte d'autonomie, de proche aidant de nouvelle maman, ou un aîné, la Popote roulante peut vous aider par des choix de repas qui vous seront livrés chez vous pour un montant actuel de 7.75\$ par repas. Ils offrent plusieurs services dont Sécuricab. C'est un système d'alerte journalier. Vous pouvez communiquer avec eux pour tous ces services au 819-845-5522. Je peux vous dire que c'est très bien organisé.

La municipalité a complété le trottoir entre les deux stationnements du bureau municipal au parc floral car le parc est très utilisé et il manquait de stationnement.

Il restait un ponceau à changer dans le Rang 11 et cela a été fait. L'asphaltage de l'approche du Rang 11 sur le côté nord sera fait dans les prochains jours. Il reste le scellement de fissure à faire et ce sera fait dans la semaine du 21 octobre.

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à M. Patrick Bernier pour son élection au poste de conseiller en remplacement de M. Gilles Perron.

Rolland Camiré
Maire



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

par *Marie-Céline Corbeil*



Bonjour ,

Prenez note qu'au prochain conseil municipal il y aura 2 points spéciaux à l'ordre du jour :

REMISE DE LA PLAQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET PRÉSENCE DU BUREAU DE ANDRÉ BACHAND POUR LA REMISE D'UNE CORRESPONDANCE À GILLES PERRON, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE VAL-JOLI

ET

REMISE DE LA COURTEPOINTE RÉALISÉE PAR LES MEMBRES DES COURTEPOINTIÈRES À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

LE 4 NOVEMBRE 2024, À 20H00, À LA SALLE DU CONSEIL, 500, ROUTE 249, VAL-JOLI

Comme d'habitude, vous êtes toutes et tous invités à assister aux assemblées du conseil municipal.

Marie-Céline Corbeil
Directrice

HALLOWEEN

La cueillette de bonbons se fera jeudi le 31 octobre

- Distribution de bonbons au parc du Centenaire de Windsor de 16h à 19h
- Distribution de bonbons à la Maison de la famille de 15h à 19h
- Distribution de bonbons à la Cantine Pop par le Club Optimiste.

Activité spéciale organisée par la Ville de Windsor et maison de la famille

- Patinage libre de l'Halloween le dimanche 27 octobre, de 14 h à 16h. Venez déguisé! (pas de masque) activités sur place, mascottes.





AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
Projet de règlement 2024-11 modifiant le règlement de zonage no 2004-6

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Val-Joli a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2024-11 amendant le règlement de zonage n° 2004-6 de la Municipalité de Val-Joli ».

Description du secteur concerné :

-L'ensemble du territoire est concerné par l'une ou l'autre des dispositions.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. De modifier les conditions permettant la réalisation d'un logement intergénérationnel à même une habitation unifamiliale;
2. De permettre, conformément à la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ 2024, c. 2), connue comme étant le projet de loi no 31, les logements additionnels à même une habitation unifamiliale, sous certaines conditions;
3. D'abroger la note de renvoi faisant référence à l'aménagement dans un sous-sol à même une habitation unifamiliale à la suite de l'ajout de la possibilité d'aménager un logement additionnel;
4. D'abroger les dispositions applicables à un pavillon secondaire;
5. D'ajouter des précisions sur l'usage commercial « École privée »;
6. De retirer l'usage « Garderie privée » du groupe commercial afin de conserver l'usage de « Garderie » exclusivement dans le groupe communautaire;
7. D'ajouter des dispositions sur la dimension minimum et maximum ainsi que sur la volumétrie pour un bâtiment principal;
8. De modifier les distances séparatrices entre une éolienne et une résidence existante ou future afin d'uniformiser la distance, quelle que soit la situation;
9. D'apporter certaines corrections techniques afin d'améliorer la compréhension et l'application du règlement.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 4 novembre 2024 à 20h00, à la salle du conseil municipal, situé au 500, route 249, à Val-Joli.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 500, route 249 Val-Joli (Québec) J1S 0E8 selon les heures d'ouverture.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI, CE 17 OCTOBRE 2024.

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance qui se tiendra le 4 novembre 2024, à 20 h, en son lieu habituel situé au 500, route 249, à Val-Joli, le conseil municipal de la Municipalité de Val-Joli prendra en considérant la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure – Implantation des bâtiments accessoires – Lot 4 775 047, sis au 493, chemin Goshen

Demande déposée le 30 septembre 2024, par Monsieur Benoit Raymond concernant la superficie totale des bâtiments accessoires sur le lot 4 775 047 du Cadastre du Québec, situé au 493, chemin Goshen.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- Que la superficie totale des bâtiments accessoires dépasse la superficie autorisée de 164.17 m2.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Val-Joli, ce 17 octobre 2024.

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière



Prochaine réunion du Conseil
Lundi le 4 novembre 2024
20h



Abri d'auto
Aucun permis requis
un seul abri en façade.

L'installation d'abri d'auto est
permise entre le
15 octobre et le 15 avril.

Hôtel de ville :

Téléphone : 819 845-7663

[Marie-Céline Corbeil, dir., P.3, direction@val-joli.ca](mailto:Marie-Céline.Corbeil_dir.,P.3_direction@val-joli.ca)

[Urbanisme, P.2, municipalite@urbatek.ca](mailto:Urbanisme.,P.2_municipalite@urbatek.ca) TEL : 819-993-3244

[Josiane Perron, adj., P.1, secretariat@val-joli.ca](mailto:Josiane.Perron_adj.,P.1_secretariat@val-joli.ca)

[Pier Lacasse, resp_voirie, P.4, voirie@val-joli.ca](mailto:Pier.Lacasse_resp_voirie,P.4_voirie@val-joli.ca)

500, Route 249

Val-Joli (QC) J1S 0E8

LUNDI AU JEUDI DE 8H30-12H,13H-16H30

VENDREDI DE 8H30 À 12H

Pour toutes plaintes concernant les animaux :

SPA de l'Estrie : 819 821-4727

Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.5
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : Jonathan Morin

Siège 6 : Johanne Maurice



@municipalitevaljoli